

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY  
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2022-013

**OBJET :** Arrêté de circulation rue de la Prairie, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay annule et remplace ART-2022-003

**Le Maire de les Monts d'Aunay,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

**Vu** les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**Vu** l'article R.644-2 du Code Pénal ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Considérant** la demande d'arrêté présentée par l'entreprise CISE TP pour des travaux rue de la Prairie, Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, à partir du 17 janvier 2022 et pendant une durée de deux mois ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** La circulation et le stationnement seront interdits à tous les véhicules, à compter du 17 janvier 2021 et pendant toute la durée des travaux, rue de la prairie

Cette interdiction ne s'applique pas aux riverains et aux véhicules de secours.

Une déviation est mise en place (plan ci-dessous) par la RD 54 (rue de la Gare, rue de l'Odon et rue du 12 Juin 1944) et la RD 6 (rue de Villers).

**Article 2 :** L'entreprise CISE TP est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire et est autorisée à installer sa base chantier sur le parking situé entre rue de la prairie et la place du marché (plan ci-joint). Aucun stationnement n'est autorisé à cet emplacement pendant la durée des travaux.

**Article 3 :** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Monsieur le Directeur de l'ARD,
- Monsieur VAL – Kéolis (BUS VERTS)
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,
- Le SDIS,
- L'entreprise CISE TP,



- Emprise Chantier
- ↔ Déviation

Fait à Les Monts d'Aunay le 21 janvier 2022

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SALMON

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'LES MONTS D'AUNAY' and 'Mairie'. The signature is a cursive, stylized name.